

GRÈCE

Des responsables de l'application des lois affectés à la surveillance des frontières accusés de recours abusif aux armes à feu

Index AI : EUR 25/014/02

Embargo : 30 avril 2002 (00 h 01 GMT)

À la suite de plusieurs affaires dans lesquelles des responsables de l'application des lois affectés à la surveillance des frontières ont été accusés d'avoir grièvement blessé par balles des Albanais non armés qui tentaient d'entrer illégalement en Grèce pour y trouver du travail, Amnesty International a écrit au Premier ministre Costas Simitis. L'organisation l'exhorte dans son courrier à donner pour instructions aux policiers, aux soldats et aux gardes-côtes de faire preuve de retenue, et de limiter l'usage des armes à feu aux cas de danger imminent de mort ou de blessure grave, conformément aux normes internationales.

À l'approche de l'été, il est probable que le nombre d'Albanais tentant d'entrer en Grèce illégalement va augmenter sensiblement, de même que le

risque de répétition de ce type d'événements.

Dans sa lettre au Premier ministre, Amnesty International a souligné : « La majorité des personnes qui franchissent la frontière illégalement ne sont pas des criminels dangereux mais des individus que la pauvreté et le chômage qui règnent dans leur pays poussent à chercher du travail ailleurs, comme tel était le cas des citoyens grecs des générations précédentes. La Grèce est indubitablement en droit de contrôler l'immigration, mais Amnesty International vous engage vivement à veiller à ce que les responsables de l'application des lois affectés à la surveillance des frontières n'utilisent des armes à feu que lorsqu'un délinquant présumé leur oppose une résistance armée ou met en danger la vie d'autrui de toute autre manière, et lorsque des moyens moins radicaux ne suffisent pas pour le maîtriser ou l'appréhender. »

Amnesty International a également demandé des exemplaires de deux projets de loi sur l'utilisation des armes par la police et la formation des policiers,

qui doivent être soumis au Parlement.

La lettre cite plusieurs cas dans lesquels il est possible que des armes à feu aient été employées de manière inconsidérée et illégale dans des zones frontalières. Ainsi, le 21 avril 2002, un garde-frontière ou un soldat aurait blessé par balle Sokol Mulaj, vingt-six ans, alors qu'il tentait de s'enfuir après avoir été repéré non loin de la frontière grecque.

Six semaines plus tôt, le 8 mars 2002, Ferhat Ceka, soixante-sept ans, a été appréhendé par des soldats alors qu'il franchissait la frontière grecque. Il a affirmé qu'ils l'avaient d'abord battu, puis qu'un soldat lui avait ordonné de marcher devant avant de lui tirer dans le dos. Il a été emmené à l'hôpital de Kastoria, où il a subi

Amnesty International s'est également déclarée préoccupée par des événements survenus dans la région d'Athènes en octobre et en novembre 2001, au cours desquels deux hommes, un Rom (Tsigane) et un citoyen albanais, ont été mortellement blessés par balle par des policiers, qui ont ensuite affirmé que les coups de feu étaient

une opération chirurgicale ; après s'être vu retirer un rein et une partie du foie, il a été renvoyé en Albanie pour y recevoir d'autres soins. Les autorités grecques enquêtent actuellement sur cette affaire.

D'après les informations recueillies, Afrim Salla, un adolescent de quinze ans, est paralysé à vie à partir de la taille. En juin 2001, lui et d'autres jeunes gens qui étaient entrés en Grèce illégalement ont pris la fuite après avoir été vus par des gardes-frontières grecs, qui ont apparemment ouvert le feu sur eux, atteignant Afrim Salla à la colonne vertébrale. Il semble qu'une enquête ait été ouverte sur cette affaire mais qu'elle ait été abandonnée.

partis accidentellement.

L'organisation a estimé que si ces affirmations étaient exactes, elles indiquaient qu'il était nécessaire d'améliorer de toute urgence la formation professionnelle des policiers.

Le gouvernement doit veiller à ce que les armes à feu soient employées conformément aux

normes internationales, et à ce que tous les cas de personnes blessées ou tuées par balle par des responsables de l'application des lois donnent lieu dans les plus brefs délais à des enquêtes exhaustives et impartiales, dont les méthodes et les résultats soient rendus publics. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>